

Modèle de convention de mise à disposition d'un volontaire

Vu la loi du 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique

Entre les soussignés,

La personne morale : **la F.F.R.**

Sise **3-5 rue Jean de Montaigu 91463 MARCOUSSIS Cedex**

numéro d'identification SIRET **784 405 813 00089**

bénéficiaire d'un agrément de service civique délivré par **l'Agence Nationale de Service Civique [ANSC]** .
en date **du 18 juillet 2014**, pour une durée de **deux ans**

représentée par **Monsieur Pierre CAMOU**

agissant en qualité de **Président de la Fédération Française de Rugby**.....

La personne morale [la personne morale tierce non-agrèée] (**à compléter coordonnées Comité ou Club**)

Sise.....

numéro d'identification SIRET

représentée par

agissant en qualité de

Et, (**à compléter (Nom et Prénom du Bénévole)**)

M, volontaire accomplissant son service civique auprès
de la F.F.R.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - OBJET

Conformément aux dispositions du titre Ier bis du code du service national, en particulier son article L. 120-32, **la F.F.R** met M....., volontaire effectuant son service civique auprès de celui-ci, à disposition de
à compter du.....

(**Nom du Comité ou du Club**)

Article 2 - NATURE DES MISSIONS

(**Nom Prénom du volontaire**) est mis à disposition en vue d'exercer, pour le compte de (**Nom du Comité ou du Club**)..... les missions suivantes :

-
-
-
(**reprendre les missions**)

Article 3 - DUREE DE LA MISE A DISPOSITION (compléter : dates du service civique)

M. (**le volontaire**) est mis à disposition de (**Club ou Comité**) à compter du (**Date début mission**) pour une durée de(**durée de l'engagement**)....., à raison d'une durée hebdomadaire de 24 heures (Vingt-quatre heures).

Article 4 - CONDITIONS DE LA MISE A DISPOSITION

La mission de M (**Nom Prénom du volontaire**) est organisée sous la responsabilité opérationnelle de la **F.F.R.** selon les termes du contrat de service civique conclu entre les parties. [préciser les modalités convenues entre les deux structures quant au tutorat du volontaire, la préparation à la réalisation de sa mission, et e son accompagnement dans sa réflexion sur son projet d'avenir]

Article 5 - FIN DE LA MISE A DISPOSITION

La mise à disposition de M (**Nom Prénom du volontaire**) peut prendre fin avant le terme fixé à l'article 3 de la présente convention à la demande :

- de la **F.F.R.**
- de (**Comité ou Club**)..... [la personne morale tierce non-agrèée]
- de M (**Nom et Prénom du Volontaire**) [le volontaire]

Fait en triple exemplaire A..... le

M.

En qualité de représentant légal de : [la personne morale agréée]

Signature
(Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)
(ne pas signer)

M.

Le volontaire ou son représentant

Signature (Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)
Signature du volontaire*

M.

En qualité de représentant légal de : [la personne morale tierce non agréée]

Signature (**Signature du Comité ou du Club**) *
(Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

*** Bien veiller à ce que les deux exemplaires papier envoyés par courrier à André LAUR portent les signatures ORIGINALES.**